

Réau : jusqu'à quand les agents devront-ils crier pour être enfin entendus ?

À Réau, ce n'est plus un simple malaise.

C'est un sentiment qui s'installe, qui grandit et qui finit par épuiser les personnels : celui de **ne plus être entendus**, de voir **leurs difficultés minimisées** et d'avoir le sentiment que **leur parole ne compte plus**. Depuis de nombreux mois, **la CGT Pénitentiaire Paris Île-de-France** alerte sur la dégradation du climat social au sein de l'établissement.

Les personnels nous parlent d'un dialogue devenu quasiment inexistant. Ils nous parlent de demandes d'audience qui restent **sans réponse**, y compris lorsque des agents traversent **des situations de grande détresse**. Ils nous parlent d'un management qui semble parfois davantage préoccupé par la recherche de fautes que par la recherche de solutions.

Le 23 juillet 2026, une nouvelle situation vient renforcer ce profond malaise.

Un agent s'est déclaré victime d'un incident impliquant un membre de sa hiérarchie dans le cadre de son service. Il a indiqué que **son état psychologique** ne lui permettait plus de poursuivre normalement sa mission et a exprimé **son souhait de déposer plainte**.

Doléances évidemment refusées par sa direction.

Nous ne commenterons pas les faits eux-mêmes. Une enquête est en cours et la justice devra établir les responsabilités.

En revanche, la manière dont un agent est accompagné lorsqu'il affirme être en souffrance relève pleinement de **la responsabilité de son administration**.

Plus de vingt heures après les faits, la première et la seule préoccupation de l'administration envers l'agent a été une demande d'explication.



**Du 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

VOTEZ

la
cgt

Pénitentiaire

Réau : jusqu'à quand les agents devront-ils crier pour être enfin entendus ?

Quelle place accorde-t-on aujourd'hui à l'humain ?

Combien d'agents n'osent plus parler **de peur de ne pas être crus ?** Combien renoncent à demander de l'aide parce qu'ils pensent **qu'ils ne seront pas entendus ?** Combien repartent chez eux avec le sentiment **d'être seuls face à leurs difficultés ?**

L'autorité est une nécessité dans notre administration. Mais **elle ne dispense jamais d'écoute, de respect ni d'exemplarité.**

La CGT Pénitentiaire Paris Île-de-France dénonce avec la plus grande fermeté ces pratiques, qu'elle juge inadmissibles. Lorsqu'un agent exprime sa souffrance ou se déclare victime d'un incident, **la priorité doit être son accompagnement, sa protection et son écoute**, conformément aux protocoles de prise en charge définis par la Direction générale de l'administration pénitentiaire.

La CGT Pénitentiaire Paris Île-de-France exige que ces protocoles soient appliqués dans chaque établissement. **Les directions locales ne peuvent choisir les textes qu'elles appliquent.** Si elles décident de s'affranchir de ces obligations, elles devront **en assumer pleinement les conséquences.**

Assez de ce mépris de la souffrance des personnels.

Les agents n'attendent pas des privilèges. Ils attendent d'être écoutés, d'être respectés et que, lorsqu'ils disent qu'ils souffrent, leur administration commence par les entendre avant de les juger.

A Poissy le 27/07/2026



**Du 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

VOTEZ

la
cgt

Pénitentiaire